

6.5

Interdictions

6.5 INTERDICTIONS

6.5.1 Interdictions d'effectuer une opération sur valeurs

Devine Entertainment Corporation

Interdit à Devine Entertainment Corporation, à ses porteurs de titres, à tous les courtiers en valeurs et à leurs représentants, ainsi qu'à toute autre personne, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de l'émetteur, parce que celui-ci ne s'est pas conformé aux obligations de dépôt de ses états financiers annuels et son rapport de gestion annuel de l'exercice terminé le 31 décembre 2008 prévues au Règlement 51-102.

L'interdiction est prononcée le 29 mai 2009.

Décision n°: 2009-FIIC-0155

GBS Gold International Inc.

Interdit à GBS Gold International Inc., à ses porteurs de titres, à tous les courtiers en valeurs et à leurs représentants, ainsi qu'à toute autre personne, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de l'émetteur, parce que celui-ci ne s'est pas conformé aux obligations de dépôt de ses états financiers annuels et son rapport de gestion annuel de l'exercice terminé le 31 décembre 2008 prévues au Règlement 51-102.

L'interdiction est prononcée le 4 juin 2009.

Décision n°: 2009-FIIC-0159

Industries Raymor inc.

Interdit à Industries Raymor inc., à ses porteurs de titres, à tous les courtiers en valeurs et à leurs représentants, ainsi qu'à toute autre personne, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de l'émetteur, parce que celui-ci ne s'est pas conformé aux obligations de dépôt de ses états financiers annuels et son rapport de gestion annuel de l'exercice terminé le 31 décembre 2008 ainsi que ses états financiers intermédiaires et son rapport de gestion intermédiaire de la période terminée le 31 mars 2009 prévues au Règlement 51-102.

L'interdiction est prononcée le 2 juin 2009.

Décision n°: 2009-FIIC-0119

6.5.2 Révocations d'interdiction

Aucune information.